

# AMNESTY INTERNATIONAL

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : AMR 23/038/2006 (Public)  
Bulletin n° : 220  
ÉFAI  
7 septembre 2006

**Embargo : 7 septembre 2006 10h00 TU**

### **Colombie. Le gouvernement donne le feu vert aux attaques contre les défenseurs des droits humains**

Madrid -- Dans un nouveau rapport rendu public ce jeudi 7 septembre 2006, Amnesty International critique le gouvernement colombien pour le feu vert qu'il donne aux attaques contre les défenseurs des droits humains dans le pays, et demande à la communauté internationale de soutenir ces militants de manière plus efficace.

Le rapport, qui contient plusieurs études de cas, met en avant les difficultés auxquelles sont confrontées de très nombreuses personnes et organisations qui œuvrent dans les villes et les régions éloignées de Colombie pour protéger les civils et mettre fin à l'impunité.

« *Les attaques contre les défenseurs des droits humains en Colombie ont pour double objectif de réduire ces militants au silence et d'empêcher d'autres personnes de poursuivre leur action* », a déclaré Sofia Nordenmark, coordonnatrice Défenseurs des droits humains au sein d'Amnesty International.

« *Certaines personnes ont reçu tellement de menaces qu'elles considèrent que celles-ci font partie de leur quotidien. D'autres ont été contraintes d'aller vivre ailleurs.* »

Luis Torres, militant des droits humains de la communauté d'El Salado, a représenté sa communauté auprès des autorités dans deux affaires de massacres qui auraient été commis par des groupes paramilitaires soutenus par l'armée. Il a également mené campagne pour un retour sûr à El Salado des membres de la communauté ayant fui après avoir été menacés par le groupe de guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Le 26 mai 2005, Luis Torres a été inculpé de rébellion et arrêté. Il a été libéré sous condition le 8 juin 2005 mais l'enquête reste ouverte, en dépit de la faiblesse évidente des éléments à charge.

Les cas dont Amnesty International a eu connaissance montrent que les attaques individuelles telles que les homicides et les menaces font partie intégrante d'une stratégie plus vaste visant à empêcher qu'il soit fait état des violations des droits humains, et des liens entre les groupes paramilitaires et l'armée.

« *La stratégie de la campagne menée contre les défenseurs des droits humains semble comporter trois volets : les autorités publiques remettent publiquement en cause la légitimité de l'action des défenseurs ; elles engagent des poursuites sans fondement à leur encontre, et elles s'abstiennent de traduire en justice les auteurs d'agression de défenseurs des droits humains, même en présence d'éléments de*

*preuve accablants. »*

*« L'impunité dont bénéficient ceux qui attaquent les défenseurs des droits humains est une arme dangereuse qui réussit à convaincre les civils de s'abstenir de demander justice. »*

Le gouvernement colombien a mis en œuvre plusieurs programmes de protection individuelle de militants des droits humains, de syndicalistes et de journalistes en leur fournissant du personnel de sécurité, des gilets pare-balles et un dispositif spécial pour leur déplacement. Des centaines de personnes bénéficient de ces programmes.

*« Ces mesures de protection sont insuffisantes parce qu'elles ne créent pas les conditions dont les défenseurs des droits humains ont besoin à la base pour exercer leurs fonctions librement. Le meilleur moyen de protéger ces personnes est de déférer à la justice ceux qui les agressent. »*

Amnesty International a appelé le président Uribe à profiter de son deuxième mandat présidentiel pour s'attaquer au problème endémique de l'impunité pour les violations des droits humains en :

- reconnaissant publiquement la légitimité des défenseurs des droits humains ;
- veillant à ce que les personnes soupçonnées d'être responsables de violations des droits humains soient déférées à la justice ;
- empêchant l'utilisation contre les défenseurs des droits humains d'inculpations pénales forgées de toutes pièces.

**Le rapport *Colombia - Fear and Intimidation: The dangers of human rights work* (index AI : AMR 23/033/2006), se trouve sur le site de l'organisation, à l'adresse suivante :**  
<http://web.amnesty.org/library/Index/ENGAMR230332006>

Document public

\*\*\*\*\*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>